



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU LUNDI 31 JUILLET 2017**

Présents:

M DUDON : Maire

MME LARREZET, M DIAZ, MME BLEVEC, M FOSSE, MME TROQUIER M FONTAINE, M PIORKOWSKI, M DEMANE : Adjoint

MME CASTEX, M DELOUZE, MME PINCE : Conseillers délégués

MME BLOUIN, MME BOUSQUET, M BUCAMP, MME CHARENTON, MME LABESQUE, M LEGARDEUR, M MIOT M PASCUTTO, M PAULY, MME PONCHET, MME POULAIN-OGUEZ, MME ROQUES, MME AUBERT, M DORVILLE, : Conseillers municipaux

Excusés:

MME PELTIER (donne pouvoir à M DIAZ), M SUSO (donne pouvoir à MME PINCE), M BARRA (donne pouvoir à M PIORKOWSKI), MME CHAPRON (donne pouvoir à MME LABESQUE), M DOYHENART (donne pouvoir à M BUCAMP)

M SALANOUBAT (absente excusée), MME NAYACH (absente excusée)

QUESTION N° 01 - Demande d'aide à la reconstitution de forêt dévastée par la tempête Klaus

Rapporteur : M Kamel DEMANE

Dans le cadre des aides allouées par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, notre commune sollicite une subvention pour réaliser les travaux de reconstitution des parcelles forestières dévastées par la tempête Klaus du 24 janvier 2009.

Après étude du dossier par l'ONF, je vous propose le projet de reconstitution dont les caractéristiques sont les suivantes :

La surface à reconstituer est de 595,39 ha

Parcelles cadastrales en totalité sur le territoire de la commune de Biscarrosse

BX 8 – 20 - 22

BY 119 - 120

BZ 20 - 36 – 39 – 42 - 58 - 68 - 70 - 74

CD 3 - 5 - 12 - 19 - 23 - 25 - 27 - 63 - 70 -75 - 77 - 81 - 83 - 85

CE 73 – 88 – 110 – 116 – 118 – 120 – 128 – 130 – 134 – 136 – 234 - 279

Le coût forfaitaire des travaux s'élève à 889 984,31 € HT et le montant de l'aide financière représentant 80% de la dépense subventionnable, sera au maximum de 711 987,45 €.

APRES AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

D'approuver le projet de reconstitution sur une surface 595,39 ha.

De déposer un dossier de demande d'aide auprès de la DDTM pour un montant de 711 987,45 euros.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dépôt de ce dossier.

De désigner l'ONF comme assistant technique à donner d'ordre (ATDO) :

- Pour la constitution de ce dossier.
- Pour la réalisation du chantier, le suivi du dossier de demande d'aide (déclaration de commencement des travaux, demande d'acompte et de solde).

D'inscrire à son budget les sommes prévues en autofinancement si cette aide est allouée à la commune.

Votants : 31

Pour : 31

Contre : 00

Abstention : 00

Ne prend pas part au vote : 00

Déroulement du scrutin : à main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N° 02 - FEC 2017 -Travaux d' aménagement de la demi lune **Rapporteur : Mme Virginie PELTIER**

Le Conseil Départemental des Landes a notifié le tableau de répartition au titre du Fonds d'Equipement des Communes pour l'année 2017, arrêté selon les critères identiques à ceux retenus les années précédentes.

La Commune de Biscarrosse bénéficie d'une dotation de 14 361 €.

Il est proposé d'affecter cette subvention pour les travaux d'aménagement du front de mer (demi-lune)

La demi-lune est actuellement composée d'une surface en enrobé mi parking, mi place qui sert de parvis aux commerces du front de mer situés en rez-de-chaussée de la résidence des sables

La situation actuelle pose un certain nombre de problème :

- Mauvaise continuité du plateau-piétons au débouché de l'avenue de la Plage (piétonne).
- Confusion des usages due au traitement du sol.
- Rupture de niveau entre l'espace public et les terrasses commerciales sur domaine privé.
- Une accessibilité aux PMR hors normes et peu lisible.

Le projet consiste à créer une véritable place dont l'objectif premier est la dynamisation commerciale et dont les principales caractéristiques sont :

- La surélévation des niveaux jusqu'aux seuils intérieurs des commerces.
- La suppression du stationnement de la place.
- Des relations piétonnes facilitées avec la rue piétonne et la place de l'océan.

- Des espaces protégés du vent pour les usagers et les animations.
- La mise en œuvre d'une accessibilité pour PMR.
- La mise en œuvre de matériaux en concordance avec la charte communale.

Le montant prévisionnel des travaux est de 586 296 € HT

APRES AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

D'affecter le FEC 2017 à hauteur de 14361 € aux travaux d'aménagement de la demi lune.

Votants : 31

Pour : 31

Contre : 00

Abstention : 00

Ne prend pas part au vote : 00

Déroulement du scrutin : à main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à .21 heures.

**Le Maire,
Alain DUDON**